

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2026	032	15
----	------	-----	----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY

DATE DE CONVOCATION 26 mars 2026	L'an deux mille vingt-six, le 1 ^{er} avril à 20h30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Benoît FRIMON-RICHARD, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 26 mars 2026	<u>Etaient présents</u> : MME DELAVOIX, M. CREMOUX, MME CLERVILLE, M. PIERRON, MME CLERC, M. TOUTI, MME PROT et M. LEHMANN, Maires adjoints,
NOMBRE DE CONSEILLERS	M. BREHIER, MME RAFOUJALT, M. MONGUILLON, MME LEJARS, M. SIPA, M. COUTURIER, MME CAILLON, M. PAYEN, M. WERLE, MME MEYER, MME LECOUCPEUR, MME PICARD, MME VINCENT, M. GONCALVES et M. GOUSSEFF, formant la majorité des membres en exercice.
EN EXERCICE : 29	<u>Absents représentés</u> : MME PALA par MME DELAVOIX.
PRÉSENTS : 24	<u>Absents excusés</u> : M. MORAND-MINVIELLE, MME GUILLOTIN et M. DA VEIGA FERNANDES
VOTANTS : 25	<u>Absent</u> : M. CHATTAHI M. BREHIER a été élu secrétaire de séance.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET PRINCIPAL
EXERCICE 2025

M. PIERRON, Maire adjoint chargé des finances de la commune d'Egly, expose à l'assemblée qu'après avoir arrêté les comptes et approuvé le compte financier unique, le Conseil Municipal doit décider de ce qu'il entend faire du résultat comptable de l'exercice 2025.

L'affectation du résultat porte sur le seul résultat de la section de fonctionnement. Le solde de la section d'investissement, qu'il soit positif ou négatif, fait l'objet d'un report pur et simple.

Il précise que l'affectation de l'excédent de fonctionnement concerne l'excédent de l'exercice complété des excédents reportés ou diminués des déficits antérieurs. C'est donc l'excédent net cumulé de la section de fonctionnement qui donne lieu à affectation :

- soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement.
- soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Dans tous les cas, cette affectation doit couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Le besoin de financement de la section d'investissement doit tenir compte des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

Le tableau, ci-après annexé, présente les résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le

ID : 091-219102076-20260401-ACTE202603215-DE



		Fonctionnement	Investissement	Total Cumulé
Recettes	Recettes réalisées (A)	6 681 939,16 €	772 478,31 €	7 454 417,47 €
	Restes à réaliser recettes (B)		388 660,00 €	388 660,00 €
Dépenses	Dépenses réalisées (C)	5 609 034,11 €	1 603 735,47 €	7 212 769,58 €
	Restes à réaliser dépenses (D)		22 951,79 €	22 951,79 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (E=A-C)	1 072 905,05 €	-831 257,16 €	241 647,89 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (F)	4 307 375,37 €	-366 864,63 €	3 940 510,74 €
Solde (Investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit (G=E+F)	5 380 280,42 €	-1 198 121,79 €	4 182 158,63 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (H=B-D)		365 708,21 €	365 708,21 €
Résultat cumulé	Excédent / déficit (E+G+H)	5 380 280,42 €	-832 413,58 €	4 547 866,84 €
	Affectation 1068		835 000,00 €	
	Excédent de fonctionnement reporté (002)	4 545 280,42 €		

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats,

VU le Compte financier unique 2025,

CONSIDÉRANT que le résultat de la section d'investissement est déficitaire et nécessite de prévoir une affectation en réserve. Le résultat de fonctionnement sera, quant à lui, reporté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE D'AFFECTER le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 de la manière suivante :

- **Affectation 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé** 835 000,00 €
- **Résultat de fonctionnement reporté (ligne 002)** 4 545 280,42 €

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en

Sous-Préfecture le : 08/04/2026
et de la publication le : 09/04/2026
Le Maire



Benoît FRIMON-RICHARD



Pour extrait conforme
Le Maire d'Egly

Benoît FRIMON-RICHARD